Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Jardinier paysagiste »

Épreuve E4

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-145 du 23 février 2016

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « jardinier paysagiste ».

Épreuve Professionnelle E4

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager ».

Coefficient	*Elle est affectée du coefficient 6 ainsi réparti :* *- pour la CP4.1 « Entretenir la végétation », coefficient 4 ;* *- pour la CP4.2 « Réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères » coefficient 2.*
Forme	*L'épreuve ponctuelle terminale E4 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles.* *Elle s'appuie* ***sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.*** *2 à 3 fiches portent sur la CP4.2, les autres sur la CP4.1.* ***Le candidat, qui ne produit pas les 6 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve orale.*** *Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.* *Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des taches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ainsi que toute illustration[1] jugée utile pour le candidat ;* ***au verso l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa*** *attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.* ***Le candidat apporte un deuxième*** *exemplaire des fiches pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.* *Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la CP4.2.* *Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en oeuvre dans l'entreprise/la collectivité/l'organisme pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.* *La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).*
Évaluation	*L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *-un enseignant de sciences et techniques des aménagements paysagers* *-un professionnel* du secteur paysager.* **L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

1. Une illustration peut être une photo, un schéma … dès lors qu'il ne faut pas un outil extérieur pour la lire.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.